SOLER IDE
GROUPE VERTICAL SEA

Gestion des terres excavées
Estimation des volumes et surcoûts

NOTE TECHNIQUE
Référence de proposition : 128850 SIMAS 09a

22 avenue Galilée 92350 LE PLESSIS ROBINSON

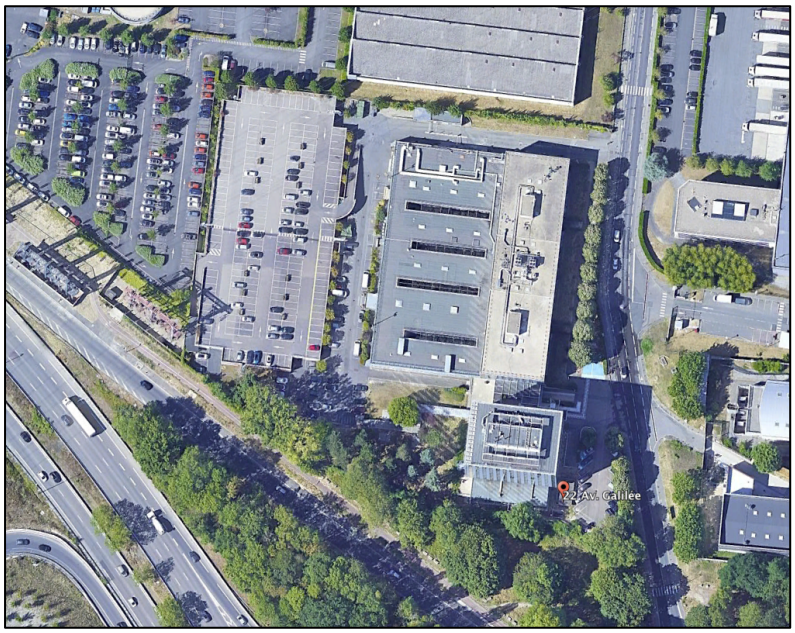

CLIENT :
SAS PLESSIS DC
121 Avenue de Malakoff
75116 PARIS

Dossier	Agence	N° prestation	Prestation	N° Pièce	Type Document	Date	Commentaires / version
128850	SIMAS	09a	Hors mission	1	Note technique	06/02/2026	Version provisoire

Ingénieur/Rédacteur	Chef de projet	Superviseur
Ludovic LEBOSSÉ	Ludovic LEBOSSÉ	Cyril FOUCHÉ

1 INTRODUCTION

La société PLESSIS DC a pour projet l'aménagement du terrain sis 22 avenue Galilée 92350 LE PLESSIS ROBINSON. Le projet porte sur la réalisation d'un data center et d'un immeuble de bureau.

Suite à votre demande, nous vous fournissons ci-après une note préliminaire d'estimations des volumes et des surcoûts susceptibles d'être engendrés dans le cadre des évacuations de terres.

Cette note technique fait suite au rapport de diagnostic de l'état des milieux, référencé 128850 SIMAS 02c du 04/04/2025 et est indissociable de celui-ci.

2 PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude est localisée dans une zone d'activité, en limite Sud de la commune de LE PLESSIS-ROBINSON (92), à proximité de la commune de CHATENAY-MALABRY (92). Elle correspond à la parcelle cadastrale n°46 de la section Y et possède une superficie de 20 431 m^2.

La zone d'étude est composée d'un ensemble de 3 bâtiments de bureaux (bâtiment A à bâtiment C) construit vers 1965 ainsi que d'un parking couvert construit dans les années 2000', des voieries et quelques espaces verts. Avant les années 1960', la zone d'étude correspondait à des champs.

Une activité de garage et atelier mécanique avec différentes salles d'essais a débuté au droit du site vers 1965 avec la société MASSEY-FERGUSSON. Puis, dans les années 1980', le site a été repris par une société de laboratoire (SYNTHELABO puis SANOFI) jusqu'au milieu des années 2000' où depuis une activité de bureaux est présente.

Les installations ou activités potentiellement polluantes suivantes ont été recensées au droit du site : cuve enterrée de fioul alimentant le groupe électrogène en partie Nord du site, anciennes cuves enterrées d'hydrocarbures, ancien atelier mécanique et garage, ancien local de peinture et ancien stockage de solvants. A noter qu'en raison des conditions d'accès, aucune visite n'a pu être réalisée au droit de l'ensemble des bâtiments.

3 SYNTHESE DES ETUDES AU DROIT DU SITE

Diagnostic de l'état des milieux – phase n°1 (investigations hors bâtis), rapport n°128850 SIMAS 02c-1 du 04/04/2025

Une campagne de reconnaissance sur les sols a été menée entre le 11 et le 18/02/2025 à la tarière mécanique. Au total, 17 sondages entre 2 et 5 mètres de profondeur (notés T1 à T3, T5 à T7, T11, T12, T15 à T18, T20 à T23 et T25) ont été effectués.

Au cours des investigations, les formations suivantes ont été rencontrées, généralement sous enrobé ou dalle béton de 20 cm :

- Remblais anthropiques : limons plus ou moins sableux avec graviers et ponctuellement quelques débris de briques (brun à brun foncé à gris) sur environ 0,5 à 1,5 m de profondeur ;
- Argiles ou limons avec ponctuellement des passages sableux (brun) jusqu'à la fin des sondages, soit jusqu'à plus de 5 mètres de profondeur.

Lors des investigations sur les sols, il a notamment été identifié des odeurs d'hydrocarbures au droit du sondage T3 situé à proximité de la cuve de fioul ainsi qu'une odeur de matière organique au droit du sondage T23. Les mesures à l'aide d'un détecteur PID ont montré la présence de COV à des teneurs jusqu'à 6,5 ppmV au niveau du sondage T3.

Les résultats d'analyses sur les sols ont montré :

- des anomalies ponctuelles à quasi-diffuse sur les métaux (As, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb et Zn) ;
- des teneurs globalement relativement faibles en hydrocarbures ;
- des dépassements ponctuels des critères d'acceptation en ISDI sur lixiviat en sulfates associés à la fraction soluble au niveau des remblais ainsi qu'en fluorures au niveau du terrain naturel argileux.

Une campagne de reconnaissance sur les eaux souterraines a été menée le 14/02/2025 au droit des ouvrages posés à 7 mètres de profondeur lors des investigations, soit les piézomètres PZ1 et PZ2. Un niveau des eaux souterraines a été relevé uniquement sur l'ouvrage PZ2 à environ 3,5 mètres de profondeur, soit environ 163 NGF. Les résultats d'analyses sur l'ouvrage PZ2 ont mis en évidence la présence d'une teneur notable en hydrocarbures C10-C40 (1,2 mg/L) ainsi qu'une d'une faible teneur en trichlorométhane (1,4 µg/L).

Une campagne de reconnaissance sur les gaz souterrains a été menée le 14/02/2025 au droit des ouvrages piézairs (PG1, PG3 et PG4), posés entre 4,2 et 5 mètres. Les résultats d'analyses ont mis en évidence dans les gaz du sol la présence de composés volatils (hydrocarbures et chlorés).

Le plan de localisation des investigations est joint en **annexe 1.**

Analyse sur les eaux souterraines, rapport n°128850 SIMAS 08a du 15/05/2025

Une deuxième campagne de reconnaissance sur les eaux souterraines a été menée le 05/05/2025 au droit des piézomètres PZ2 et PZ3. Les niveaux respectifs ont été relevés à 159,97 NGF et 161,78 NGF. Ces niveaux montrent une hétérogénéité qui serait due à la lithologie argileuse des sols favorable à la création ponctuelle de poches d'eaux. Les résultats d'analyses des eaux souterraines au droit des ouvrages PZ2 et PZ3 montrent uniquement la présence d'hydrocarbures C10-C40 au droit de l'ouvrage PZ2, avec une concentration de 3,89 mg/L, dépassant la valeur de référence retenue (1 mg/L). De ce fait, la teneur notable observée lors de la première campagne est confirmée et montre l'existence d'un impact en hydrocarbures au droit de l'ouvrage PZ2.

Analyse des risques sanitaires résiduels (ARR) prédictive, rapport n°128850 SIMAS 10a du 22/01/2026

Les niveaux de risques sanitaires prédictifs sont inférieurs aux seuils recommandés selon la méthodologie nationale (ERI < 10-5 et QD < 1). Les concentrations prédictives à l'intérieur des futurs bâtiments sont inférieures aux Valeurs d'Analyse de la Situation (seuils R1, R2, R3). L'ensemble de ces éléments et les mesures de gestion mises en œuvre permettent de conclure à la compatibilité de l'état environnemental du site avec l'usage de type Data Center et bureaux sur 1 sous-sol ou sans sous-sol.

A noter que les études ont été effectuées hors bâties. De ce fait, aucune donnée n'est disponible au droit des bâtiments où notamment des activités potentiellement polluantes ont été effectuées par le passé.

4 PRESENTATION DU PROJET

Le projet porte sur la réalisation d'un data center et d'un immeuble de bureau ainsi que l'aménagement d'espaces verts.
Au regard de la topographie actuelle du site ainsi que du projet d'aménagement, un terrassement d'environ 2 à 3 mètres de profondeur est prévu afin d'atteindre la cote basse du projet, fixée à 164,75 NGF.

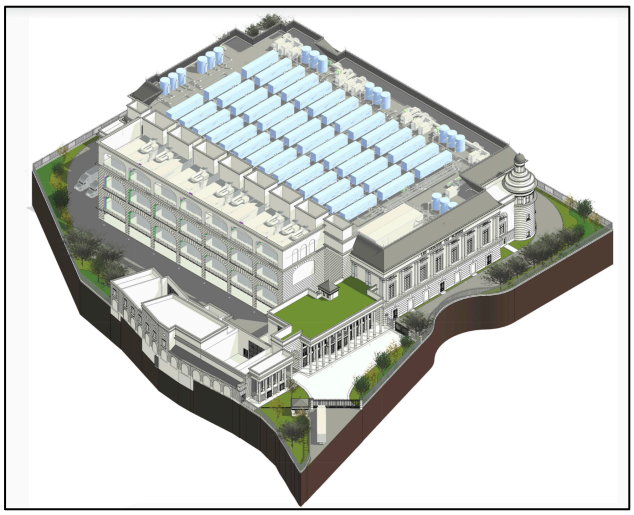

Perspective axonométrique du site (31/10/2025)

A noter que les côtes altimétriques des futurs espaces verts autour des infrastructures sont fixées entre environ 168 et 168,5 NGF. Ainsi, des remblaiements seront à prévoir.

Les estimations de volumes et surcoûts reprises ci-après sont basées sur les plans suivants :

- Plan topographique (31/10/2025) ;
- Plans de l'existant (12/12/2012) ;
- Plans du projet – Stage2, BREITMAN & Associés (31/10/2025).

Les principaux plans du projet sont joints en annexe 2.

5 ESTIMATION DES QUANTITES

5.1 Méthodologie d'estimation

L'estimation des quantités est établie sur une hypothèse d'évacuation des déblais dans le cadre de terrassements pour la réalisation des niveaux d'infrastructures.

Le volume estimé concerne le volume des déblais non inertes identifié, à prendre en charge lors des travaux d'excavations.

5.2 Critères de choix des filières

Les teneurs détectées lors des investigations sont comparées aux valeurs réglementaires suivantes :

- Arrêté du 12/12/2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les Installations de Stockages de Déchets Inertes (ISDI) ;
- Décision du Conseil n° 2003/33/CE du 19/12/2002 établissant des critères et des procédures d'admission des déchets dans les décharges.

Il est rappelé que chaque Centre possède un Arrêté Préfectoral d'exploitation. Les valeurs d'acceptation peuvent donc varier en fonction de la filière qui sera retenue dans le cadre des travaux.

De même, au regard des pratiques actuelles des centres de traitement, la présence de couleurs, d'odeurs peut impliquer un refus d'acceptation en ISDI et donc l'obligation d'une évacuation en filière spécifique.

De ce fait, l'acceptation des terres reste spécifique à chaque centre.

Les filières suivantes sont considérées :

Code	Filière	Matériaux acceptés
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes	Déchets inertes au sens de l'arrêté du 12/12/2014
ISDI TS	Installation de Stockage de Déchets Inertes pour Terres Sulfatées (comblement de carrière)	Terres non inertes présentant uniquement des anomalies en fraction soluble et sulfates sur lixiviat avec un ratio SO4>50% FS
ISDI A	Installation de Stockage de Déchets Inertes Aménagée	Terres non inertes présentant uniquement des anomalies sur lixiviat jusqu'à 3x les seuils ISDI pour certains paramètres
PF	Plateforme	Plateforme de (pré)traitement, de regroupement et/ou de transit

5.3 Hypothèses de calculs et incertitudes

Le calcul des quantités est établi en fonction des hypothèses suivantes :

- Référence des plans :
  - Plan topographique (31/10/2025) ;
  - Plans de l'existant (12/12/2012) ;
  - Plans du projet – Stage2, BREITMAN & Associés (31/10/2025) ;
- Superficie de la zone d'étude : environ 20 000 m^2 ;
- Superficie estimée des infrastructures : environ 8 000 m^2 pour le data center et environ 1 000 m^2 pour le bâtiment de bureau ;
- Volume évalué est un volume de terres en place (hors foisonnement) ;
- Densité des terres : 1,8 tonne/m^3 ;
- Extrapolation de l'analyse d'un échantillon à l'ensemble de la maille ainsi que des mailles avoisinantes en l'absence de sondage ;
- Extrapolation de l'analyse à la couche du dessus ou du dessous (en cas d'absence d'analyse) au regard des critères organoleptiques et de la description lithologique ;
- Estimation à partir de la cote du terrain naturel indiquée dans le plan topographique et les plans des bâtiments existants ;
- Profondeur de terrassement : jusqu'à la cote de 164,75 NGF ;
- Plan de maillage, joint en **annexe 3**.

5.4 Estimation des volumes de terres impactées et non inertes

Le tableau ci-après regroupe l'ensemble des anomalies rencontrées au regard des critères ISDI et des extrapolations réalisées dans le cadre des évacuations liés aux terrassements pour la réalisation des infrastructures du projet.

Tableau 1 : Volumes non conformes ISDI identifiés

Sondage (surface concernée)	Épaisseur concernée	Indices organoleptiques	Teneur non conforme ISDI		Volumes concernés (Filière d'évacuation)
			Sols Bruts	Lixiviats	
T3 (500 m^2)	1-2 m	Odeurs d'hydrocarbures	Conforme	Conforme	*500 m^3* (Plateforme)
T5 (900 m^2)	0-0,5 m	Aucun	Conforme	Fraction soluble (5 200 mg/kg) Sulfates (3 600 mg/kg)	450 m^3 (ISDI TS)
T6 et T7 (4 400 m^2)	1-2 m	Aucun	Conforme	Fluorures (11 à 12 mg/kg)	4 400 m^3 (ISDI A)
T20 (400 m^2)	0-1 m	Aucun	Conforme	Fraction soluble (24 000 mg/kg) Sulfates (14 000 mg/kg)	400 m^3 (ISDI TS)
T23 (800 m^2)	0-1 m	Aucun	Conforme	Fraction soluble (23 000 mg/kg) Sulfates (14 000 mg/kg)	800 m^3 (ISDI TS)
T22 et T23 (600 m^2)	0-3 m	Aucun	Conforme	Fraction soluble (11 000 à 23 000 mg/kg) Sulfates (5 900 à 14 000 mg/kg)	1 800 m^3 (ISDI TS)
TOTAL					**Environ 8 400 m^3**

Remarque : Les dépassements en COT sur brut ne seront pas pris en comptes dans la mesure où une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg de matière sèche soit respectée pour le carbone organique total sur éluât.

En première approche, on estime qu'au regard du projet d'aménagement, près d'environ **8 400 m^3** de terres devront faire l'objet d'évacuation en filières spécifiques selon la répartition suivante :

- ISDI TS : environ 3 500 m^3 ;
- ISDI A : environ 4 400 m^3 ;
- PF : environ 500 m^3.

5.5 Limites de l'estimation de volume

Nous rappelons que les limites de ces estimations sont les suivantes :

- hors élimination, et démantèlement des ouvrages existants (cuves, fosses...) ;
- en l'absence d'investigations au droit des bâtiments, une extrapolation a été effectuée à partir des zones analysées ;
- hors coûts des remblaiements.

En outre, les estimations de volume ont été considérées depuis la cote du terrain naturel moyen (pas de nivellement des points de sondage), jusqu'à la cote de fond de fouille en notre possession (164,75 NGF) dans les zones non saturées. Elles ne prennent pas en compte les terrassements complémentaires au-delà de ce fond de fouille, notamment pour réalisation des fondations (déblais de pieux, longrines, semelles), des fosses divers (ascenseur, fosse hydrocarbures,...) et des fondations de grue.

Nous rappelons qu'il s'agit d'une estimation non contractuelle qui devra être validée dans le cadre d'un marché par l'entreprise et par la réalisation d'un plan de terrassements.

6 ESTIMATIONS DES SURCOUTS

6.1 Estimation globale

Une estimation des coûts et surcoûts a été établie à partir des estimations de volumes non conformes ISDI.

Au regard des pratiques actuelles, les coûts du transport et stockage des déblais sont les suivants :

- Installation de stockage de déchets inertes (ISDI) : 25€ HT/m^3, soit 14€ HT/t
- Installations de Stockage de Déchets Inertes TS (ISDI TS) : 45€ HT/m^3, soit 25€ HT/t
- Installations de Stockage de Déchets Inertes Aménagée (ISDI A) 40€ HT/t
- Plateforme de regroupement (PF) : 70€ HT/t

Le surcoût correspond à la différence entre le coût d'évacuation en filière spécifique et celui d'évacuation en filière classique (ISDI) si les terres ne présentaient pas d'anomalies.

Le coût et surcoût liés à la prise en charge des déblais non conformes ISDI, relevant de la maîtrise d'ouvrage sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Estimation des coûts et surcoûts

Filières envisagées	Volume à excaver (m3)	Masse (t)	Coût unitaire	Coût	Surcoût
ISDI Terres sulfatées	3 500	/	45 €/m3	157 500 € HT	70 000 € HT
ISDI aménagée	4 400	7 920	40 €/t	316 800 € HT	206 800 € HT
PF	500	900	70 €/t	63 000 € HT	50 500 € HT
Total	**8 400**	8 820		537 300 € HT	**327 300 € HT**

Le coût lié à la prise en charge des déblais non conformes ISDI dans le cadre du projet est estimé, en première approche, à environ **500 K€ HT** dont un surcoût d'environ **300 K€HT**.

A noter que l'estimation est considérée comme approximative en raison de l'absence de données sur la qualité des sols au droit des bâtiments.

6.2 Limites de l'estimation de surcoûts

Ce calcul de surcoût ne comprend pas :

- Le surcoût éventuel lié à un refus en ISDI des remblais ne présentant pas de non-conformité analytique mais présentant des indices organoleptiques défavorables (couleur, odeur, débris,…) ;
- Le surcoût éventuel lié à l'augmentation des prix unitaires : par augmentation de la TGAP ou du coût du transport qui est fonction de la localisation particulière du chantier ;
- Le surcoût éventuel d'une entreprise générale par l'application d'un coefficient lié à la sous-traitance ;
- Le coût éventuel d'un remblaiement ;
- Les opérations de pré-traitement éventuelles effectuées sur site avant évacuation des déblais (criblage, brassage...) ;
- Le coût du suivi des travaux par une Maîtrise d'Oeuvre spécifique.

En outre, les filières et les coûts et surcoûts indiqués ici sont valables à la date de rédaction de la présente note. Ceux-ci sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction du marché francilien et de l'offre en terme de typologie de filière.

L'estimation a été réalisée sur la base d'un site construit. La démolition des bâtiments ainsi que les remblaiements effectués peuvent engendrer des modifications sur l'état des sols. Il est ainsi recommandé la réalisation de sondages et d'analyses de sols après démolition afin de confirmer nos résultats d'analyses.

Nous rappelons que les critères retenus pour l'acceptation des terres en décharge, toutes catégories confondues, sont différents d'un centre de stockage à l'autre et que, de ce fait, l'acceptation des terres reste spécifique à chaque filière. Il conviendra donc de consulter plusieurs décharges au moment des évacuations afin de valider le coût et le choix de la filière. Une traçabilité totale devra être respectée sur la destination des terres excavées non conformes aux ISDI (classe 3) et sur le type de filière ou traitement.

Nous rappelons qu'il s'agit d'une estimation non contractuelle qui devra être validée dans le cadre d'un marché par l'entreprise et par la réalisation d'un plan de terrassements.

7 RECOMMANDATIONS

7.1 Investigations complémentaires

Sur les sols :
Au regard de l'absence de données au droit des bâtiments en activité et notamment au droit des bâtiments B et C où des activités potentiellement polluantes ont été recensées (atelier mécanique, salles d'essais, local peinture, laboratoire…), nous recommandons d'effectuer des investigations complémentaires après démolition des bâtiments. (Prestation codifiée A200 et A260)

Sur les eaux souterraines :
Une surveillance régulière des eaux souterraines est recommandée afin de vérifier l'évolution dans le temps de la teneur en hydrocarbures sur l'ouvrage PZ2 (Prestation codifiée A210). Nous recommandons la pose d'ouvrages complémentaires autour du piézomètre PZ2 afin de mieux comprendre l'origine de l'impact en hydrocarbures ainsi qu'au moins 1 nouvelle campagne de prélèvements et d'analyses au sein des ouvrages existants et nouvellement implantés (Prestation codifiée A210).

Sur les gaz du sol :
Les analyses sur les gaz du sol ont notamment révélé la présence de composés volatils (Hydrocarbures) au droit de 2 des 3 piézairs posés (PG1 et PG4). Afin de mieux caractériser ces impacts en hydrocarbures, il est recommandé de procéder à des analyses complémentaires à partir d'ouvrages supplémentaires. (Prestation codifiée A230)
A noter que la méthodologie nationale préconise la réalisation de plusieurs campagnes de mesures de gaz du sol au regard des grandes variations possibles des teneurs en fonction des conditions extérieures (température, pression, humidité, …). Dans ce cadre, il est recommandé une 2eme campagne de mesures dans une période climatique différente (été/hiver) afin de confirmer les résultats de la présente étude. (Prestation codifiée A230)

7.2 Optimisation de la gestion des déblais

Afin de réduire les volumes, il y aura lieu d'étudier les solutions de gestion d'optimisation dans le cadre d'une étude de conception. À titre d'exemple, les solutions possibles sont les suivantes :

- Réaliser un tri et un criblage des matériaux au moment des travaux d'excavation ;
- Réutiliser au maximum les déblais d'excavation en remblais sur site (contre-voile, sous voirie, dans les zones de pleine terre…), sous réserve de l'absence de risque sanitaire, et d'une validation géotechnique.

7.3 Valorisation des déblais hors site

Conformément à l'article L.541-1 du code de l'environnement, il convient d'étudier toutes les voies de valorisation des déchets avant d'envisager l'envoi en installation autorisée de traitement ou d'élimination de déchets. Toutefois, si les voies de valorisation ne sont pas possibles ou pertinentes d'un point de vue technique, économique ou environnemental, les déblais devront être évacués en filières de stockage.

La réalisation d'une étude technique des futurs déblais inertes pourrait permettre d'étudier la faisabilité d'une valorisation de ces matériaux hors site afin d'estimer les économies potentielles du projet. Ainsi il peut être envisager de réaliser des analyses techniques et de vérifier les possibilités d'appliquer les guides disponibles à ce jour :

- Guide de valorisation hors site des terres excavées non issues de sites et sols pollués dans des projets d'aménagement (BRGM – avril 2020) ;
- Guide de valorisation hors site des terres excavées issues de sites et sols potentiellement pollués dans des projets d'aménagement (BRGM – avril 2020) ;
- Guide de caractérisation des terres excavées dans le cadre de leur valorisation hors site dans des projets d'aménagement et en technique routière pour des projets d'infrastructure linéaire de transport (BRGM, avril 2020).

7.4 Suivi des travaux

Dans le cadre de la réhabilitation du site, nous recommandons de faire appel à un Maître d'Œuvre spécialisé pour les sites pollués. Celui-ci aura pour missions :

- d'assister le Maître d'Ouvrage pour une consultation d'entreprises ;
- de valider les filières pour les prises en charge des terres polluées ;
- de contrôler le tri des terres lors des terrassements ;
- de valider la fin des travaux en fonction des objectifs fixés.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage pour tous renseignements complémentaires.

ANNEXES
Annexe 1 : Plan d'implantation des sondages ;
Annexe 2 : Plans du projet ;
Annexe 3 : Plan de maillage.

SOLER IDE
GROUPE VERTICAL SEA

LOCALISATION DES INVESTIGATIONS - PHASE N°1

Dossier : **128850 SIMAS 02c**

Chantier : LE PLESSIS ROBINSON

Prestation : DIAG

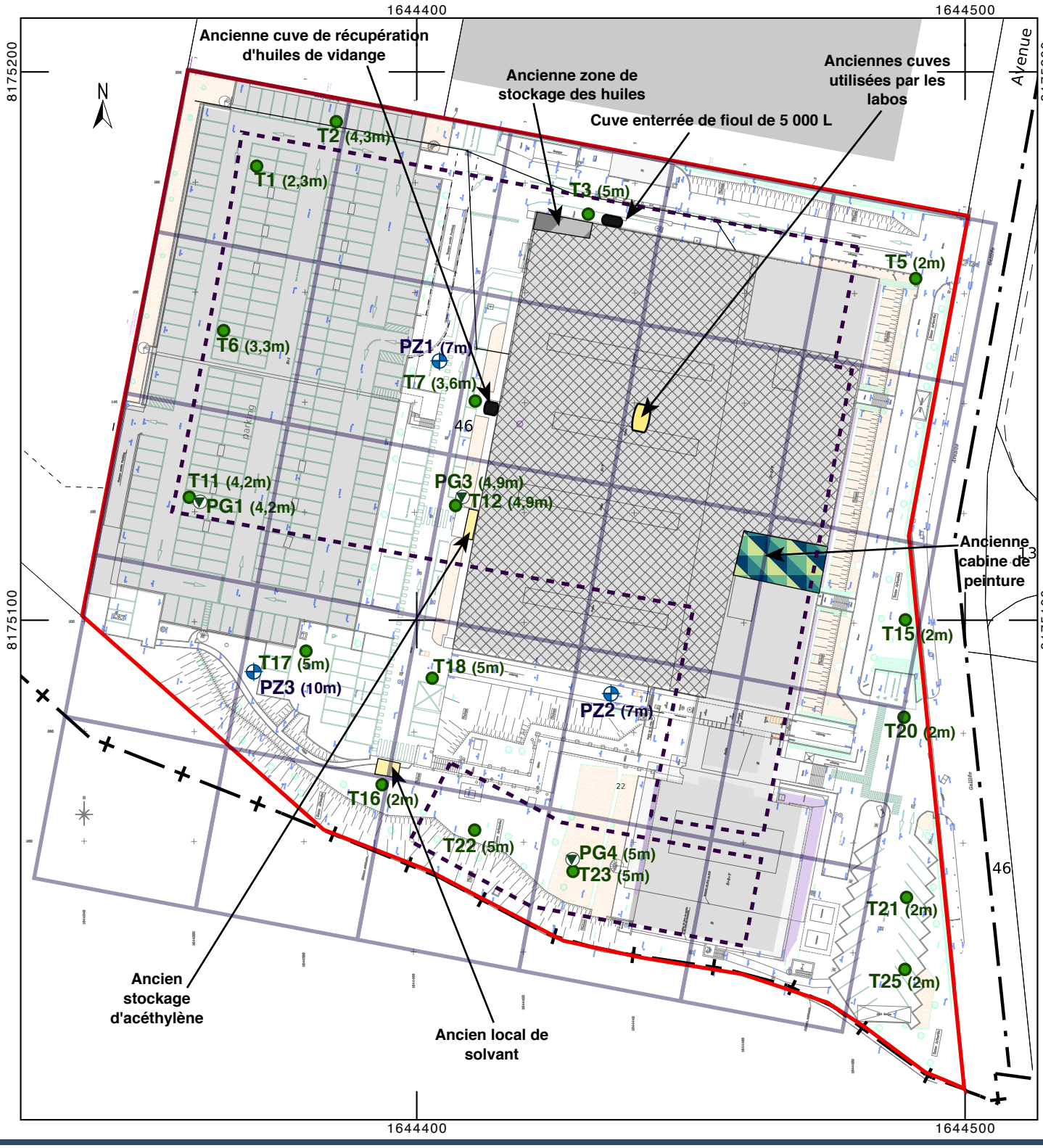

Légende :

- Emprise du projet
- Emprise des futurs bâtiments
- Ancien atelier (essais, transmissions, garage, ..)
- Piézomètre posé par l'équipe hydrogéologique (profondeur)

Investigations effectives - phase 1 :

- Tx : Sondages à la tarière mécanique (profondeur)
- Pgx : Piézair (profondeur)

Document en date du 24/03/2025 - Echelle : 1 / 1 000

10 m

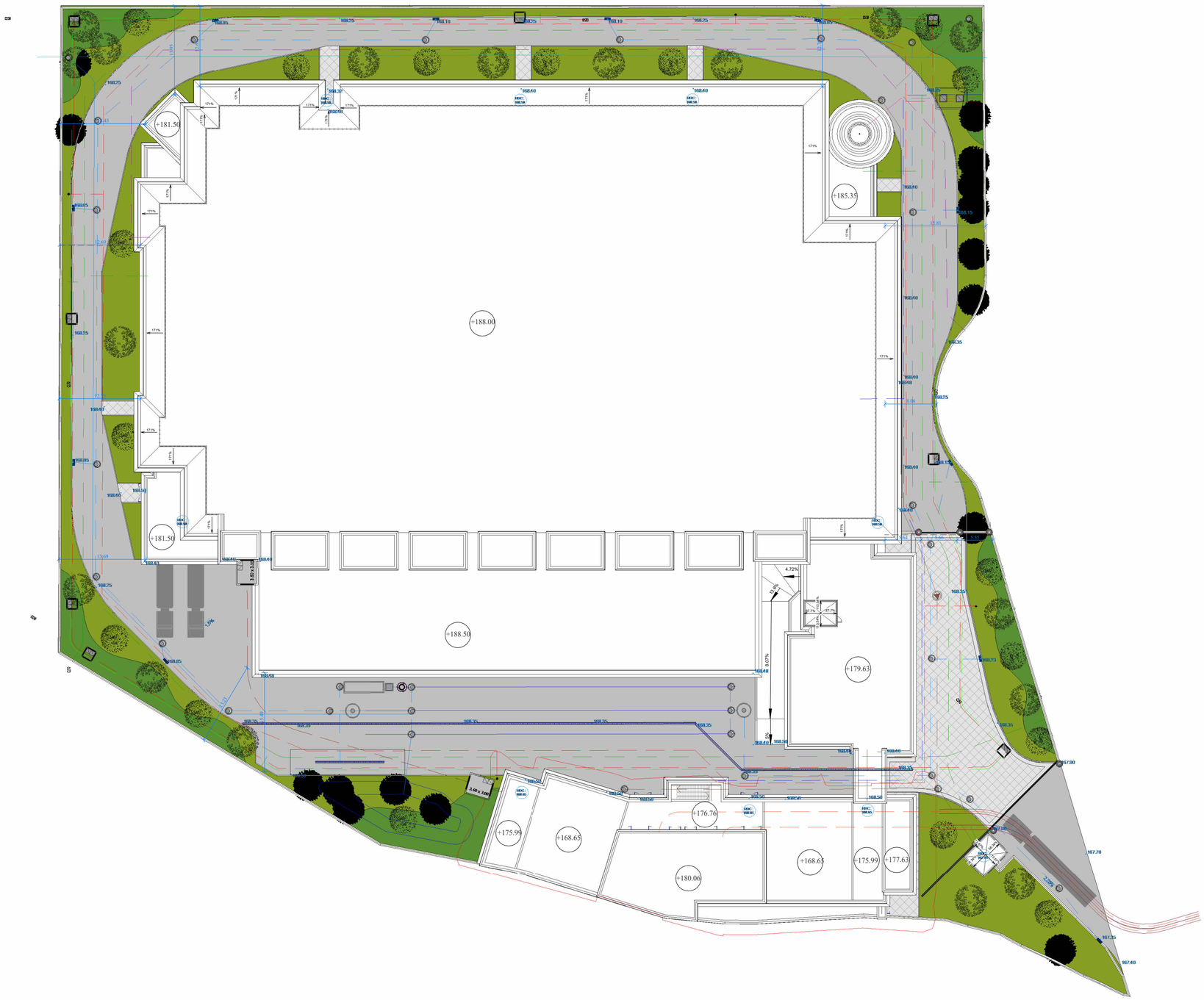

General Notes

1. Do not scale directly from this drawing. All dimensions are provided in millimeters unless otherwise specified. Confirm and validate all measurements on site.
2. This drawing provides indicative information only and is intended to convey design intent for RIBA Stage 2. All ratings, sizes, and configurations shown are conceptual and subject to further development.
3. This drawing must be read in conjunction with the latest revisions of the Architectural, Civil, Structural, Mechanical, Electrical, Security, and Telecoms drawings, as well as the Stage 2 concept report, relevant sections of the project specifications, and any applicable commercial documents.
4. This drawing is conceptual only. Sizes are indicative and subject to change as the design progresses through subsequent project stages.
5. Any discrepancies between the drawings and other documents should be brought to the attention of the engineer.

Keyplan

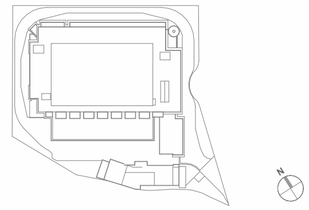

Rev	Description	By / Chkd / App	Date
P01	STAGE - 2 ISSUED FOR APPROVAL	BRE	10/31/25

Client

Plessis **DC**

Plessis DC

22 Avenue Galilée
Plessis-Robinson 92350

Project & Cost Management Consultant

Arcadis

200-216 rue Raymond Losserand
75014 Paris
Paris, France
Tel: +33 7 63 47 85 72
www.arcadis.com

Lead Consultant / MEP Designer

Black & White Engineering

Office No. 1704
Business Avenue Tower
Salam St, PO Box 128981
Abu Dhabi, U.A.E
Tel: +971 2 565 1398
www.bw-engineering.com

DC Designer Architect / Internal Fit-out

RB▪A

RBA

151 Rue St Denis
750002, Paris
Paris. France
Tel: +331 4041 9430
www.rb-architectes.fr

Architect

&BREITMAN BREITMAN

Breitman & Associés

7 Rue Séguier
750006, Paris
Paris. France

Structure

NORTEC

Nortec

463 Rue Jules Guesde,
59650 Villeneuve d'Ascq
M 06 76 72 53 97
T 03 20 45 81 29

Project Title

Plessis DC

22 Avenue Galilée, Plessis-Robinson 92350

Drawing Title

Site Plan-Project

Project Status

STAGE 2 -100% ISSUE

Discipline	Status Code
ARCHITECTURAL	**S4**

Project Number	Scale @ A2	Revision
P10530	**1:500**	**P01**

Drawing Number

P10530-BRE-DC-SW-DR-A-100004

Project — Originator — Functional Breakdown — Spatial Breakdown — Form — Discipline — Number

NGF 164,75

SOLER IDE
GROUPE VERTICAL SEA

PLAN DE MAILLAGE

Dossier : **128850 SIMAS 09a**

Chantier : LE PLESSIS ROBINSON

Prestation : Hors mission

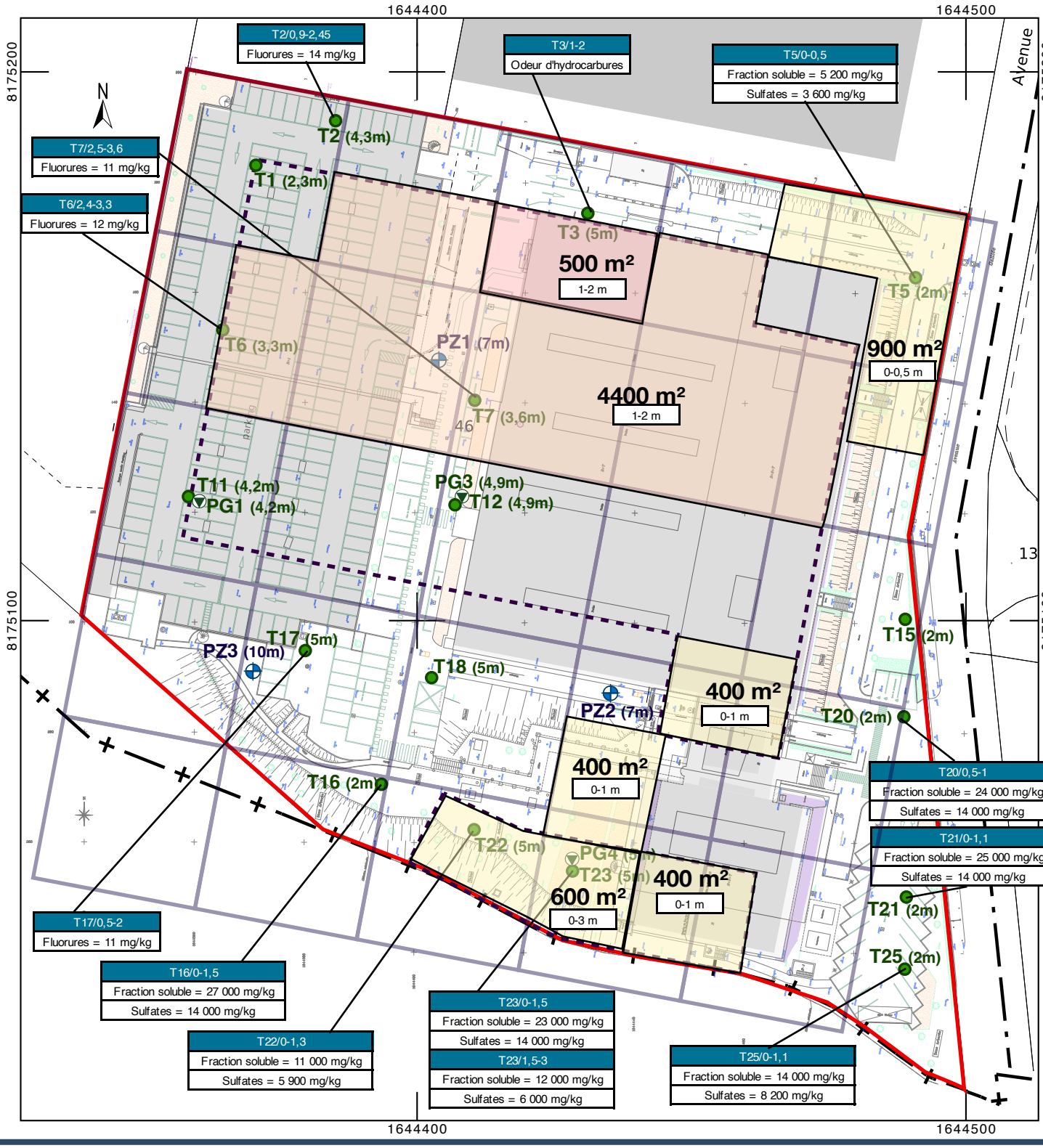

Légende :

- Emprise du projet
- Emprise des sous-sols des futurs bâtiments
- Piézomètre posé par l'équipe hydrogéologique (profondeur)

Investigations effectives - phase 1 :

- Tx : Sondages à la tarière mécanique (profondeur)
- Pgx : Piézair (profondeur)

- Zone approximative avec des odeurs d'hydrocarbures
- Zone approximative avec des anomalies en fluorures
- Zone approximative avec des anomalies en sulfates

Document en date du 30/01/2026 - Echelle : 1 / 1 000

10 m